Manif pour Tous : le récit de la comparution immédiate de Nicolas

02/08/2013 à 17h54

Arrêté en marge d'un rassemblement de la Manif pour tous le 16 juin, Nicolas B. a été condamné en comparution immédiate à 4 mois de prison dont deux fermes, assorti d'un mandat de dépôt. Lors de son procès en appel le 09 juillet, sa peine a été annulée et remplacée par une amende simple de 3000 euros, après 20 jours d'incarcération à Fleury-Mérogis.

Compte-rendu inédit et détaillé de Philippe, qui faisait partie des 23 personnes présentes à l'audience ce jour-là.

>> Un long article très instructif à lire sur le journal des veilleurs

Merci Florence